Image not found or type unknown

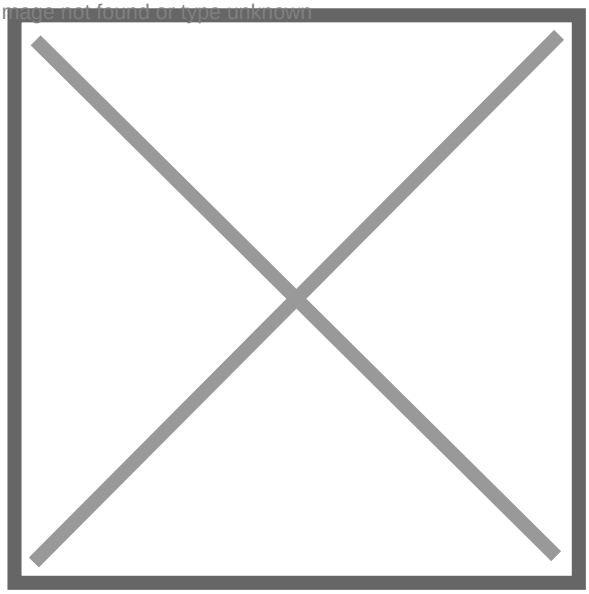

Mon ex mari m'ai volé et arnaqué

Par **beliy_lotos**, le **20/02/2011** à **00:38**

Bonjour,

Je voudrais vous demander le conseil pour savoir quels sont mes droits dans cette situation.

Je me suis divorcé en 2008. Mariage a duré deux ans durant lesquels j'ai pratiquement entretenue mon mari (qui à resté au chomage la plus grande partie de temps) et ma belle-mère (qui ne travaille pas et n'est pas de revenue). Duirant deux ans j'ai donné chanque mois quazi totalité de mon salaire à ma bele-mère. En 2008, suite à une dispute, ils m'ont mis dehors (domicile conjugale était chez mes beaux parents, mais pour le raison qu'ils n'ont pas d'argent pour subvenir à ses besoins). Ils m'ont pris tous mes documents et factures, ainsi que tous les effets personnelles de valeurs. Je me suis retrouvé dehors sans logement ni resources suffisantes puisque j'ai donné la plus grande partie comme loyer et le reste pour les travaux dans l'appartement. De plus ils ont falsifié ma signature sur une lettre à mon nouvel employeur en disant que ne souhaite plus travailler chez eux. Malgré ça j'ai reussi garder ma place. J'ai porté deux plaintes pour le vols de mes biens personnels et pour le faux et usage de faux, mais ils ont était classés sans suite !
Puis je reçois une lettre de l'huissier pour une saisie de l'argent de mon compte bancaire pour les impots de 2007 que mon ex mari reclame. De plus le montant est devenue presque double à cause de frais de l'huissier et de banque !!!!
Je vous prie de m'aider avec le conseil : que dois-je faire pour recuperer mes bien et comment je dois agir dans cette situation. C'est très dure à vivre et j'ai vraiment besoin de votre aide.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **20/02/2011** à **15:41**

Vous auriez du régler ça lors du divorce. Pourquoi ne pas l'avoir fait ?
Le vol entre époux n'est pas punissable, de plus vous ne pouvez rien prouver. Allez toujours voir un avocat, mais je crains que vous deviez faire une croix sur tout ça.

Concernant l'huissier, vous ne vous êtes pas inquiété du paiement des impots pour cette année là ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés